

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 10 avril 2018 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Roger Côté, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Don Monahan, Réal Leclerc, Serge Gagnon et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Nathalie Ricard, Caroline Desbiens et Anny Mailloux.

Sont également présents mesdames Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière, Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement.

11 279-04-18 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

11 280-04-18 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait des points 30 et 37 et l'ajout du point 42.2 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2018
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 4 avril 2018
5. Report de la séance ordinaire initialement prévue le 11 septembre 2018 au 18 septembre 2018
6. Liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2018
7. Liste des chèques émis au mois de mars 2018
8. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
9. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
10. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
11. Rapport du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins

12. Autorisation de paiement - Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne
13. Adoption des priorités d'intervention pour l'année 2018-2019 dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
14. Approbation du renouvellement du Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) et autorisation de paiement (premier versement)
15. Approbation d'un projet structurant pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et amendement à la résolution numéro 11 183-01-18
16. Fin de contrat de travail de monsieur Charles Dubuc, coordonnateur de la Table des préfets et élus de la couronne Nord
17. Renouvellement des assurances générales pour l'année 2018-2019
18. Nomination des conseillers juridiques pour l'année 2018-2019
19. Mandat d'accompagnement dans le cadre du Forum sur la mobilité et le transport collectif
20. Seuil d'admissibilité dans le cadre du programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec (SHQ)
21. Journées fériées du 24 juin et du 1er juillet 2018
22. Publicité relative à la semaine des bénévoles
23. Salon de Noël les 1^{er} et 2 décembre 2018
24. La Grande Tablée 2018 organisée par le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) les 9, 10, 11, 17 et 18 mai 2018
25. 22^e Tournoi de golf de la Fondation pour l'encouragement scolaire de la Commission scolaire des Affluents le 16 juillet 2018
26. Adhésion à l'Association des marchés publics du Québec (AMPQ) pour l'année 2018
27. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) pour l'année 2018-2019
28. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière pour l'année 2018-2019
29. Appui à la candidature de madame Caroline Desbiens au conseil d'administration de Tourisme Lanaudière

30. Autorisation de paiement à Lanaudière économique – Projet régional ARTERRE - **Retiré**
31. Autorisation de paiement à monsieur Michel Beaulé pour l'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)
32. Autorisation de paiement au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) - Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2017 (COBAMIL) (troisième versement final)
33. Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche
34. Autorisation de signature – Entente pour le remplacement d'un arbre suite aux travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne
35. Colloque de l'Ordre des ingénieurs du Québec du 7 au 8 mai 2018
36. Nomination de trois membres au comité consultatif agricole (CCA) afin de siéger à titre de représentant des producteurs agricoles
37. Nomination de représentants au comité de suivi du Plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins - **Retiré**
38. Examen et approbation du règlement numéro 1088-4 de la Ville de Mascouche modifiant diverses dispositions relatives à l'application du règlement de construction numéro 1088
39. Examen et approbation du règlement numéro 1089-14 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement 1089 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier la procédure et le traitement d'une demande préalablement approuvée par le conseil, d'intégrer la zone CON 255 au territoire 8 « conservation », d'intégrer la zone RA 248 au territoire 2 « résidentiel », d'intégrer la zone PC 227 au territoire 1 « secteurs commerciaux » et afin de modifier certaines dispositions et critères d'évaluation pour le territoire 8
40. Examen et approbation du règlement numéro 1003-10 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de construction 1003 afin de retirer les dispositions applicables aux habitations de la classe D (4 à 6 logements) concernant l'enfouissement des fils conducteurs et modifier le territoire d'application du règlement
41. Examen et approbation du règlement numéro 1005-040 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin de réviser certains travaux assujettis

42. Autres sujets

42.1 Engagement de la MRC Les Moulins envers le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à respecter les dates et mesures d'atténuation dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation pour le projet de stabilisation du cours d'eau situé entre le 385 et le 399, chemin Pincourt à Mascouche

42.2 Demande au Réseau de transport métropolitain (RTM) afin de prolonger la réduction tarifaire en transport collectif pour les étudiants fréquentant le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne et la gratuité du transport collectif pour les citoyens âgés de 65 ans et plus résidant sur le territoire de la MRC les Moulins

43. Période de questions

44. Clôture de la séance

ADOPTÉE

11 281-04-18 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2018

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE les procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2018 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 282-04-18 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 4 avril 2018

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE les procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 4 avril 2018 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 283-04-18 Report de la séance ordinaire initialement prévue le 11 septembre 2018 au 18 septembre 2018

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 111-12-17, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le calendrier 2018 des séances ordinaires du conseil de la MRC Les Moulins, conformément aux articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de reporter la date de la séance ordinaire du conseil de la MRC Les Moulins initialement prévue le 11 septembre 2018 au 18 septembre 2018 à 19h00 ;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE la séance du conseil de la MRC Les Moulins initialement prévue mardi le 11 septembre 2018 soit et est reportée au mardi 18 septembre 2018 à 19h00.

QUE le calendrier 2018 des séances ordinaires du conseil de la MRC Les Moulins adopté par la résolution numéro 11 111-12-17, lequel fait partie intégrante de ladite résolution, soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE

11 284-04-18 Liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2018

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 143 246,44\$ pour le mois d'avril 2018, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Avril 2018* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-40 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 30 758,58\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 285-04-18 Liste des chèques émis au mois de mars 2018

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de mars 2018, pour un montant de 919 386,12\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Mars 2018* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-41 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 22 668,74\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de mars 2018, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 286-04-18 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Avril 2018* »).

ADOPTÉE

11 287-04-18 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 15 mars 2018, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 288-04-18 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 15 mars 2018, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 289-04-18 Rapport du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins le 10 avril 2018;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité de l'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 10 avril 2018, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

11 290-04-18 Autorisation de paiement - Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour des services d'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro, datée du 24 octobre 2017, pour l'entretien du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne, au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro soit et est retenue pour l'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne pour la période du 1^{er} au 31 mai 2018, au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois le tout, conformément à l'offre de service datée du 24 octobre 2017.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-42 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 2 673,17\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-523 « *Entretien général des locaux (terminus)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 291-04-18

Adoption des priorités d'intervention pour l'année 2018-2019 dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 030-08-15, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente relative au Fonds de développement des territoires avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC doit adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2018-2019, déposer celles-ci sur son site internet et les transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les priorités d'intervention pour l'année 2018-2019, lesquelles sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient et sont adoptées et déposées sur le site internet de la MRC Les Moulins, le tout dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

QUE copie de la présente résolution et des priorités d'intervention pour l'année 2018-2019 soient et sont transmises au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et qu'elles soient déposées sur le site internet de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 292-04-18

Approbation du renouvellement du Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) et autorisation de paiement (premier versement)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 350-04-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente avec le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE), par laquelle la MRC Les Moulins s'engage à verser à l'organisme AMINATE, sous réserve de l'accomplissement des obligations imposées dans ladite entente, une somme de 30 000,00\$ pour l'année 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente susmentionnée est renouvelable par période successive d'un (1) an, et ce, conditionnellement à l'approbation de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de renouveler ladite entente pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'entente susmentionnée, le premier versement de 15 000,00\$, est payable le 1^{er} mai 2018 ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve le renouvellement, pour l'année 2018, de l'entente avec le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE), dont la signature a été autorisée par la résolution numéro 10 350-04-16 et s'engage à verser une somme de 30 000,00\$ à l'organisme AMINATE, le tout selon les termes et modalités plus amplement décrits dans le protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser, le 1^{er} mai 2018, une somme de 15 000,00\$, à l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE).

QUE la contribution de la MRC Les Moulins soit financée à même les revenus reportés du Fonds de développement des territoires (FDT) lesquelles ressources sont considérées à titre de contribution du milieu conformément à l'entente portant sur le FDT conclue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-43 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 30 000,00\$, poste budgétaire 2622-98 «AMINATE», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 293-04-18

Approbation d'un projet structurant pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et amendement à la résolution numéro 11 183-01-18

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 149-11-15, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente de délégation au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 436-06-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'un addenda à l'Entente de délégation au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC Les Moulins (2015-2017), afin d'inclure à l'entente initiale, la délégation de l'exercice de la compétence concernant la planification et le soutien au développement local en rapport à la mobilisation des communautés et à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines suivants : social, culturel, économique et environnemental, sous réserve de l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 750-02-17, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Addenda numéro 2 à l'entente susmentionnée afin de la prolonger jusqu'au 31 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE, dans les limites de cette délégation, par la résolution numéro 10 938-08-17, le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) de procéder à un appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) a procédé à l'appel de projets structurants susmentionné;

CONSIDÉRANT le budget disponible de la MRC Les Moulins à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 183-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé l'octroi de subventions relativement à six (6) projets, le tout conformément aux recommandations du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM);

CONSIDÉRANT les nouvelles recommandations du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM), il y a lieu d'amender la résolution numéro 11 183-01-18 afin de remplacer le projet présenté par l'organisme Carrefour jeunesse emploi des Moulins par celui de l'organisme Uniatox;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve l'octroi de la subvention relativement au projet présenté par l'organisme Uniatox en remplacement du projet présenté par Carrefour jeunesse emploi des Moulins, le tout conformément aux recommandations du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM).

QUE la résolution numéro 11 183-01-18 soit et est amendée afin de remplacer le tableau qui y est présenté par le suivant :

Nom du projet	Présenté par	Subvention octroyée
Étiquetage alimentaire	Popote roulante Les Moulins	24 800,00\$
Frigos pour tous	Les œuvres de Galilée	25 000,00\$
Cuisines et jardins, ensemble pour la sécurité alimentaire	Uniatox	30 345,00\$
Implantation et déploiement d'ateliers de socialisation 2-5 ans	Office municipal d'habitation de Terrebonne (OMHT)	28 929,00\$
Programme volontaire d'accompagnement social	Travail de rue, Le Trajet	33 305,00\$
Travail de milieu à l'année	Maison des Jeunes La Barak de Mascouche	20 966,00\$

ADOPTÉE

11 294-04-18 Fin de contrat de travail de monsieur Charles Dubuc

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre fin au contrat de travail de monsieur Charles Dubuc, lequel occupait un poste de coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Charles Dubuc renonce à toute indemnité ou compensation financière;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins autorise la directeur général et secrétaire-trésorier à mettre fin au contrat de travail de monsieur Charles Dubuc, à compter du 31 mai 2018.

QUE les membres du conseil de la MRC remercient monsieur Charles Dubuc pour tout le travail accompli et lui souhaite bonne chance dans ses projets futurs.

ADOPTÉE

11 295-04-18 Renouvellement des assurances générales pour l'année 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE les polices d'assurances générales 2018-2019 seront échues le 14 avril 2018;

CONSIDÉRANT la soumission de la firme Aon-Parizeau Inc., datée du 10 avril 2018 énonçant les garanties pour la période du 14 avril 2018 au 14 avril 2019;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de la firme Aon Parizeau Inc., datée du 10 avril 2018 pour le renouvellement des polices d'assurances générales, au montant de 41 973,00\$, excluant la taxe provinciale, soit et est acceptée.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et/ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner plein effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-45 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour une somme de 41 973,00\$, excluant la taxe provinciale, poste budgétaire 2190-420 « Assurances », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 296-04-18 Nomination des conseillers juridiques pour l'année 2018-2019

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 3 avril 2018, présentée par Me Jean-Pierre St-Amour de la firme Deveau Avocats dans le cadre d'un mandat à forfait pour l'ensemble des services juridiques de la MRC Les Moulins au montant de 14 500,00\$, excluant les taxes,

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins retienne les services de Me Jean-Pierre St-Amour de la firme Deveau Avocats, à titre de conseiller juridique pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019, le tout conformément aux dispositions contenues dans son offre de service datée du 3 avril 2018, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-46 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 14 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 « *Service juridique* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 297-04-18

Mandat d'accompagnement dans le cadre du Forum sur la mobilité et le transport collectif

CONSIDÉRANT les priorités de la MRC Les Moulins en vue de l'amélioration du transport et de la mobilité des personnes dans le cadre du forum sur la mobilité et le transport collectif et le plan stratégique de développement du transport collectif pour la région métropolitaine de Montréal précisées dans la résolution numéro 11 262-03-18;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Laval a convenu d'organiser un forum sur la mobilité le 23 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE les maires des villes de Mascouche et de Terrebonne vont participer activement à cet événement dans le but de trouver des solutions durables;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a lancé un processus de consultation de ses cinq secteurs dans le cadre et en amont de l'élaboration de ce plan stratégique de l'ARTM;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la MRC Les Moulins sont très préoccupés par les problèmes de congestion de l'ensemble du réseau routier de la couronne Nord qui affectent quotidiennement plus de 800 000 personnes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins, en appui aux démarches des villes de Mascouche et de Terrebonne, a identifié ses priorités en vue de l'amélioration du transport et de la mobilité des personnes en appuyant les démarches collectives de tous les maires de la couronne Nord et de la région de Lanaudière pour demander aux deux paliers de gouvernement de s'engager à réaliser, dans les meilleurs délais possibles :

- Le prolongement de l'autoroute 19 munie d'une voie réservée pour autobus;
- L'ajout d'une voie réservée sur l'autoroute 13;
- L'élargissement des ponts Mathieu et Lepage à Terrebonne pour permettre la construction de voies réservées pour autobus sur l'accotement de l'autoroute 25 à hauteur de la ville de Mascouche;
- L'élargissement du pont Charles-de-Gaulle pour permettre la construction de voies réservées pour autobus sur l'accotement de l'autoroute 40 sur le territoire de villes de Terrebonne (secteur de Lachenaie), Repentigny et Charlemagne;
- La réalisation des études pertinentes pour la mise en place d'un réseau de transport collectif dans l'axe est-ouest de la couronne Nord;
- La bonification de l'offre de services sur le réseau du Train de l'Est;

- L'engagement du gouvernement de limiter les contributions financières des villes impactées négativement (rupture de charge de la clientèle à Montréal) par la mise en place du REM.

CONSIDÉRANT QUE la MRC veut contribuer au succès du forum sur la mobilité en retenant les services de la firme Tesla pour l'accompagnement en relations publiques ;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 31 janvier 2018 de l'entreprise TESLA RP, au montant n'excédant pas 21 500,00\$, excluant les taxes, pour le mandat d'accompagnement susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de la firme TESLA RP pour l'accompagnement en relations publiques dans le cadre du Forum sur la mobilité et le transport collectif, le tout pour un montant n'excédant pas 21 500,00\$, excluant les taxes.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention de services professionnels à intervenir avec la firme TESLA RP.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-47 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 21 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 «*Services professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 298-04-18

Seuil d'admissibilité dans le cadre du programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec (SHQ)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est mandataire aux fins d'application des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'Habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 244-01-16, la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ afin d'introduire le programme RénoRégion;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 245-01-16, la MRC Les Moulins a établi la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible sur le territoire de la MRC Les Moulins dans le cadre dudit programme à 100 000,00\$;

CONSIDÉRANT QUE, depuis le 1^{er} avril 2018, la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible est de 115 000,00\$;

CONSIDÉRANT QU'il est de la responsabilité des mandataires de déterminer cette valeur maximale sur leur territoire, sans toutefois dépasser la nouvelle limite permise;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins établisse la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible sur le territoire de la MRC Les Moulins, dans le cadre du programme RénoRégion, à 115 000,00\$.

ADOPTÉE

11 299-04-18 Journées fériées du 24 juin et du 1er juillet 2018

CONSIDÉRANT QUE les journées du 24 juin et du 1^{er} juillet 2018 tombent un dimanche, il y a lieu de déplacer ces congés ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la journée fériée du 24 juin 2018 soit déplacée au lundi 25 juin 2018.

QUE la journée fériée du 1^{er} juillet 2018 soit déplacée au lundi 2 juillet 2018.

ADOPTÉE

11 300-04-18 Publicité relative à la semaine des bénévoles

CONSIDÉRANT QUE le journal La Revue soulignera la semaine des bénévoles le 11 avril 2018 et que les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent rendre hommage aux bénévoles;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver un espace publicitaire dans le journal La Revue pour rendre hommage aux bénévoles, au coût de 1 012,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n^o 2018-48 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 012,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2910-341 « *Publicité – information* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 301-04-18 Salon de Noël les 1^{er} et 2 décembre 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent soutenir la tenue du Salon de Noël qui se tiendra les 1^{er} et 2 décembre 2018 au Centre Expo de Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'engage à soutenir la tenue du Salon de Noël par une contribution de 5 000,00\$, incluant les taxes, en échange d'une visibilité proportionnelle (Partenariat platine) pour la MRC Les Moulins et les villes de Terrebonne et Mascouche.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer une contribution de 5 000,00\$, incluant les taxes, à l'entreprise Moca Import, à titre de «Partenariat principal platine pour le Salon de Noël 2018-Zone-Moca», et ce, pour soutenir la tenue du Salon de Noël 2018 qui se tiendra les 1^{er} et 2 décembre 2018 au Centre Expo de Terrebonne, le tout, conditionnel à l'obtention, par le promoteur de l'événement, des autorisations nécessaires, s'il y a lieu, de la part de la ou des villes concernées:

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis afin de donner effet à la présente, notamment le protocole d'entente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-49 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 5 000,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2110-311 « *Frais de représentation* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 302-04-18

La Grande Tablée 2018 organisée par le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) les 9, 10, 11, 17 et 18 mai 2018

CONSIDÉRANT la tenue de l'événement La Grande Tablée 2018 organisée par le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL), lequel aura lieu les 9, 10, 11, 17 et 18 mai 2018, à l'École Hôtelière de Lanaudière ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte d'acheter deux (2) billets pour l'événement La Grande Tablée 2018 organisé par le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL), lequel aura lieu les 9, 10, 11, 17 et 18 mai 2018, à l'École Hôtelière de Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-50 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 150,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation – congrès colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 303-04-18

22^e Tournoi de golf de la Fondation pour l'encouragement scolaire de la Commission scolaire des Affluents le 16 juillet 2018

CONSIDÉRANT la tenue du 22^e Tournoi de golf de la Fondation pour l'encouragement scolaire de la Commission scolaire des Affluents, lequel aura lieu le 16 juillet 2018, au Club de golf Le Mirage ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte d'acheter deux (2) billets afin de déléguer deux (2) représentants au 22^e Tournoi de golf de la Fondation pour l'encouragement scolaire de la Commission scolaire des Affluents, lequel aura lieu le 16 juillet 2018, au Club de golf Le Mirage.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-51 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 450,00\$, poste budgétaire 2110-312 « *Législation-congrès, colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 304-04-18 Adhésion à l'Association des marchés publics du Québec (AMPQ) pour l'année 2018

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 170-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le renouvellement du mandat octroyé à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) pour la planification, la réalisation, la gestion et l'évaluation des marchés publics estivaux sur le territoire des villes de Mascouche et de Terrebonne dans la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des marchés publics du Québec (AMPQ) offre de la visibilité, du support et différents services à ses membres;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent adhérer à l'Association des marchés publics du Québec (AMPQ) pour l'année 2018;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adhère à l'Association des marchés publics du Québec (AMPQ) pour l'année 2018.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-52 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 80,00\$ par emplacement soit 160,00\$, poste budgétaire 2110-494 « *Législation-Association* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 305-04-18 Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) pour l'année 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins désirent renouveler l'adhésion de la MRC au Conseil des bassins versants de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL);

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels d'adhésion pour 2018 au Conseil des bassins versants de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) sont de 500,00\$;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soit et est autorisée à signer et à transmettre au Conseil des bassins versants de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL), le formulaire d'adhésion pour l'année 2018-2019 et le chèque, au montant de 500,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-53 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 500,00\$, poste budgétaire 2390-494 « Association », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 306-04-18

Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière pour l'année 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière assure les activités de concertation et de développement de l'industrie bioalimentaire lanaudoise;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'adhésion au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, au montant de 125,00\$, excluant les taxes.

QUE monsieur Bertrand Lefebvre soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins le formulaire de renouvellement pour la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-54 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour une somme n'excédant pas 125,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « Dépenses législatives - Association », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 307-04-18

Appui à la candidature de madame Caroline Desbiens au conseil d'administration de Tourisme Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Lanaudière tiendra son assemblée générale annuelle le 25 avril 2018;

CONSIDÉRANT l'importance de Tourisme Lanaudière pour les villes de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins propose et soutienne la candidature de madame Caroline Desbiens pour occuper un siège au conseil d'administration de Tourisme Lanaudière.

QUE madame Caroline Desbiens soit et est déléguée pour participer à l'assemblée générale annuelle de Tourisme Lanaudière (AGA) à titre de représentante de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 308-04-18

Autorisation de paiement à monsieur Michel Beulé pour l'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 221-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté monsieur Michel Beulé afin de préparer un mémoire portant sur les orientations et attentes de la CMM dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique de développement du transport collectif par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et pour accompagner les élus des municipalités situées sur la couronne Nord de Montréal et désignés pour siéger à titre de membre du conseil d'administration du RTM dans les dossiers de transport collectif ;

CONSIDÉRANT la facture transmise le 26 mars 2018 au montant de 6 169,50\$, excluant les taxes, relativement aux travaux effectués du 21 février au 29 mars 2018, dans le cadre du mandat susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à monsieur Michel Beulé, la somme de 6 169,50\$, excluant les taxes, le tout conformément à la facture transmise le 26 mars 2018 relativement aux travaux effectués du 21 février au 29 mars 2018 dans le cadre du mandat octroyé en soutien à la Table des préfets et élus de la couronne Nord par la résolution numéro 11 221-02-18.

QUE la présente résolution soit transmise à chacune des MRC de la couronne Nord ainsi qu'à monsieur Charles Dubuc et que ce montant soit partagé entre les MRC de la couronne Nord conformément à l'entente inter-MRC.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-418 « *Dépenses Charles Dubuc* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-19 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 221-02-18.

ADOPTÉE

11 309-04-18

Autorisation de paiement au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) - Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2017 (COBAMIL) (troisième versement final)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10 630-11-16, adoptée le 23 novembre 2016 par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de verser une somme de 15 670,00\$ pour les fins du programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2017 le tout selon les modalités suivantes : 1er versement (40%) à la signature du contrat, 2ème versement (35%) le 15 juillet 2017 et 3ème versement (25%) à la présentation des résultats;

CONSIDÉRANT la facture numéro 186 datée du 20 mars 2018, transmise par COBAMIL à la MRC Les Moulins, au montant de 3 917,50\$ accompagnée des résultats 2017 relatifs au programme d'échantillonnage 2017;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser 25% du montant de 15 670,00\$, soit la somme de 3 917,50\$ à COBAMIL, les résultats 2017 relatifs au programme d'échantillonnage 2017 ayant été dûment transmis à la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-55 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 3 917,50\$, poste budgétaire 2470-959 « *Protection environnement* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Monsieur Gabriel Michaud déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt avec le prochain point. Il quitte son siège ainsi que la salle du conseil.

11 310-04-18

Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder par appel d'offres public pour la réalisation des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche.

ADOPTÉE

Monsieur Gabriel Michaud reprend son siège.

11 311-04-18

Autorisation de signature – Entente pour le remplacement d'un arbre suite aux travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 935-06-17, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat pour des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux susmentionnés, des travaux de déplacement de ligne électrique ont été effectués et un arbre a dû être coupé ;

CONSIDÉRANT QU'afin de contrer les désagréments de cette coupe, la MRC Les Moulins souhaite fournir des boutures de saule au propriétaire touché par lesdits désagréments ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente à cet effet ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente pour le remplacement d'un arbre suite aux travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne.

ADOPTÉE

11 312-04-18

Colloque de l'Ordre des ingénieurs du Québec du 7 au 8 mai 2018

CONSIDÉRANT la tenue du colloque de l'Ordre des ingénieurs du Québec les 7 et 8 mai 2018, à Montréal ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Amélie Parmentier, ingénieure en gestion des cours d'eau soit et est autorisée à assister au colloque de l'Ordre des ingénieurs du Québec les 7 et 8 mai 2018 à Montréal. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-56 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 895,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 « *Aménagement et urbanisme* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 313-04-18

Nomination de trois membres au comité consultatif agricole (CCA) afin de siéger à titre de représentant des producteurs agricoles

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins doit nommer par résolution, les membres du comité consultatif agricole (CCA) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2018, trois (3) postes de représentants des producteurs agricoles sont à combler au comité consultatif agricole (CCA) puisque le mandat de messieurs Normand Bastien et Vital Deschênes ainsi que madame Geneviève Dumais est terminé depuis le 31 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'aménagement du territoire et de transport;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Geneviève Dumais ainsi que messieurs Vital Deschênes et Normand Bastien soient et sont nommés au comité consultatif agricole (CCA) à titre de représentants des producteurs agricoles afin de siéger au comité consultatif agricole (CCA) jusqu'au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

11 314-04-18 Examen et approbation du règlement numéro 1088-4 de la Ville de Mascouche modifiant diverses dispositions relatives à l'application du règlement de construction numéro 1088

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1088-4 modifiant diverses dispositions relatives à l'application du règlement de construction numéro 1088 (articles 11, 12, 14, 24, 29, et 30);

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1088-4 de la Ville de Mascouche modifiant diverses dispositions relatives à l'application du règlement de construction numéro 1088 (articles 11, 12, 14, 24, 29, et 30).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 315-04-18 Examen et approbation du règlement numéro 1089-14 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement 1089 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier la procédure et le traitement d'une demande préalablement approuvée par le conseil, d'intégrer la zone CON 255 au territoire 8 « conservation », d'intégrer la zone RA 248 au territoire 2 « résidentiel », d'intégrer la zone PC 227 au territoire 1 « secteurs commerciaux » et afin de modifier certaines dispositions et critères d'évaluation pour le territoire 8

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1089-14 modifiant le règlement 1089 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier la procédure et le traitement d'une demande préalablement approuvée par le conseil, d'intégrer la zone CON 255 au territoire 8 « conservation », d'intégrer la zone RA 248 au territoire 2 « résidentiel », d'intégrer la zone PC 227 au territoire 1 « secteurs commerciaux » et afin de modifier certaines dispositions et critères d'évaluation pour le territoire 8;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1089-14 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement 1089 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier la procédure et le traitement d'une demande préalablement approuvée par le conseil, d'intégrer la zone CON 255 au territoire 8 « conservation », d'intégrer la zone RA 248 au territoire 2 « résidentiel », d'intégrer la zone PC 227 au territoire 1 « secteurs commerciaux » et afin de modifier certaines dispositions et critères d'évaluation pour le territoire 8.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 316-04-18

Examen et approbation du règlement numéro 1003-10 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de construction 1003 afin de retirer les dispositions applicables aux habitations de la classe D (4 à 6 logements) concernant l'enfouissement des fils conducteurs et modifier le territoire d'application du règlement

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1003-10 modifiant son règlement de construction numéro 1003 afin de retirer les dispositions applicables aux habitations de la classe D (4 à 6 logements) concernant l'enfouissement des fils conducteurs et modifier le territoire d'application du règlement ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1003-10 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de construction numéro 1003 afin de retirer les dispositions applicables aux habitations de la classe D (4 à 6 logements) concernant l'enfouissement des fils conducteurs et modifier le territoire d'application du règlement.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 317-04-18 Examen et approbation du règlement numéro 1005-040 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin de réviser certains travaux assujettis

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1005-040 modifiant son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1005 afin de réviser certains travaux assujettis;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1005-040 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1005 afin de réviser certains travaux assujettis.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

Monsieur Gabriel Michaud déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt avec le prochain point. Il quitte son siège ainsi que la salle du conseil.

11 318-04-18 Engagement de la MRC Les Moulins envers le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à respecter les dates et mesures d'atténuation dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation pour le projet de stabilisation du cours d'eau situé entre le 385 et le 399, chemin Pincourt à Mascouche

CONSIDÉRANT les exigences du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à l'égard des dates et des mesures d'atténuation dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation pour le projet de stabilisation du cours d'eau situé entre le 385 et le 399, chemin Pincourt à Mascouche;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'engage à respecter les dates et mesures d'atténuation dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation pour le projet de stabilisation du cours d'eau situé entre le 385 et le 399, chemin Pincourt à Mascouche à savoir :

- Les travaux en littoral devront être réalisés entre le 15 juillet et le 15 mars, afin de respecter la période de restrictions recommandée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), pour les espèces de poissons présentes à proximité du site;
- Advenant que les travaux débutent après le 15 juillet, l'ensemencement des sols à nu et la plantation des arbres et des arbustes devront être finalisés au plus tard le 30 septembre;
- Advenant que les travaux se finalisent après le 30 septembre, les sols à nu devront être recouverts (ex. de membranes fixées au sol) dans le cadre de l'hivernation du site. L'ensemencement des sols à nu et la plantation des arbres et des arbustes devront alors être finalisés au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

ADOPTÉE

Monsieur Gabriel Michaud reprend son siège.

11 319-04-18

Demande au Réseau de transport métropolitain (RTM) afin de prolonger la réduction tarifaire en transport collectif pour les étudiants fréquentant le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne et la gratuité du transport collectif pour les citoyens âgés de 65 ans et plus résidant sur le territoire de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins offrait, depuis de nombreuses années, une réduction tarifaire aux étudiants éligibles fréquentant le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne, pour l'utilisation du transport collectif à l'intérieur de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins offrait, depuis de nombreuses années, la gratuité aux citoyens âgés de 65 ans et plus résidant sur son territoire, pour l'utilisation du transport collectif à l'intérieur de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE suite au changement de gouvernance en transport collectif, le Réseau de transport métropolitain (RTM) a poursuivi, jusqu'à présent, la réduction tarifaire pour les étudiants fréquentant le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne et la gratuité aux citoyens âgés de 65 ans et plus résidant sur le territoire de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE la réduction tarifaire pour les étudiants peut contribuer à développer, chez cette clientèle, une habitude d'utilisation du transport collectif ;

CONSIDÉRANT QUE la gratuité pour les citoyens âgés de 65 ans et plus permet à ces résidents de circuler librement sur le territoire de la MRC les Moulins et d'avoir ainsi accès aux activités, ce qui contribue au maintien de leur autonomie ;

CONSIDÉRANT QUE la gratuité pour les citoyens âgés de 65 ans et plus, n'occasionne pas de coût supplémentaire et permet d'optimiser le volume de la clientèle puisque les autobus circulent de toute façon ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente pour la réduction tarifaire pour les étudiants éligibles fréquentant le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne initialement conclue par la MRC Les Moulins, reprise et honorée par le Réseau métropolitain de transport (RTM), expire en juin 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent prolonger la réduction tarifaire en transport collectif pour les étudiants fréquentant le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne et la gratuité du transport collectif pour les citoyens âgés de 65 ans et plus résidant sur le territoire de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins demande au Réseau de Transport métropolitain (RTM) de prolonger la réduction tarifaire en transport collectif pour les étudiants fréquentant le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne et la gratuité du transport collectif pour les citoyens âgés de 65 ans et plus résidant sur le territoire de la MRC les Moulins.

QUE copie de cette résolution soit et est transmise à la présidente du Réseau de Transport métropolitain (RTM), madame Josée Bérubé, au directeur général du Réseau de Transport métropolitain (RTM), monsieur Raymond Bachant ainsi qu'aux maires des villes de Mascouche et Terrebonne.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Aucune question du public.

11 320-04-18

Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-
trésorière adjointe et greffière